

NATIONS UNIES

Assemblée générale



QUARANTE-HUITIEME SESSION

Documents officiels

CINQUIEME COMMISSION
3e séance
tenue le
jeudi 30 septembre 1993
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 3e SEANCE

Président : M. HADID (Algérie)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

ELECTION DU RAPPORTEUR

QUESTIONS DIVERSES

ORGANISATION DES TRAVAUX (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.5/48/SR.3
5 octobre 1993

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 15 h 50.

ELECTION DU RAPPORTEUR

1. M. OSELLA (Argentine) propose d'élire M. Mahbub Kabir (Bangladesh) au poste de rapporteur de la Commission.
2. Le PRESIDENT, constatant qu'il n'y a pas d'autres candidatures, propose que la Commission s'abstienne de voter au scrutin secret.
3. Il en est ainsi décidé.
4. M. Mahbub Kabir (Bangladesh) est élu rapporteur par acclamation.

QUESTIONS DIVERSES

5. Mme WELLS (Secrétaire générale adjointe à l'administration et à la gestion) constate que de nombreuses délégations sont préoccupées par les conséquences que les mesures d'économie annoncées par le Secrétaire général à propos des services de conférence pourraient entraîner. Il y a donc lieu d'apporter quelques éclaircissements. Le Président de l'Assemblée générale a adressé une lettre au Secrétaire général dans laquelle il faisait état des communications reçues des délégations sur cette question. Mme Wells indique qu'elle doit rencontrer prochainement le Président de l'Assemblée pour tenter de clarifier la situation. En ce qui concerne les documents mis à la disposition des délégations, elle invite toutes les missions à réexaminer le nombre d'exemplaires dont elles ont besoin. Le Secrétariat fera de son mieux pour leur donner satisfaction. Il devrait être possible de fournir un petit nombre d'exemplaires (environ cinq pour chaque document) aux Etats Membres, sans difficultés particulières. Néanmoins, 14 pays ont demandé plus de 20 exemplaires de chaque document, voire 150 dans certains cas. Le Secrétariat ne peut en aucun cas satisfaire ces demandes. La Secrétaire générale adjointe s'adresse tout particulièrement à ces pays pour les inviter à utiliser le système à disques optiques qui est à présent en service. Des lettres ont été envoyées au début de septembre aux missions pour appeler leur attention sur ce nouveau système. Il est indispensable de réduire la quantité de papier consommé.

6. S'agissant des réunions, le Président de l'Assemblée générale a appelé l'attention de toutes les grandes commissions sur la nécessité d'établir une collaboration étroite entre elles et de tenir compte de l'interdépendance de différents points de l'ordre du jour. De son côté, le Bureau des services de conférence travaillera en collaboration étroite avec les secrétaires des commissions pour assurer la fourniture des prestations requises. La coopération entre le Secrétariat et les commissions est un gage de succès. Par exemple, si une séance est annulée, le Bureau des services de conférence devrait être informé suffisamment tôt pour qu'il puisse réorienter les ressources vers d'autres commissions. Réciproquement, les préoccupations exprimées par les délégations seront portées à l'attention du Secrétaire général par Mlle Wells.

7. M. BOIN (France) dit que sa délégation est évidemment sensible aux appels à la lutte contre le gaspillage et comprend également les raisons qui conduisent la Secrétaire générale adjointe à solliciter le concours des Etats Membres.

(M. Boin, France)

Néanmoins, en ce qui concerne le nombre d'exemplaires adressés aux missions, il y a un critère que l'on pourrait envisager : le paiement par les Etats Membres des contributions dues à l'Organisation. En d'autres termes, un Etat Membre qui a accumulé des arriérés n'aurait droit qu'à deux exemplaires. En deuxième lieu, l'intervenant pense que les mesures d'économie du Secrétaire général doivent être mises en perspective. Ces mesures représenteraient une réduction de dépenses de l'ordre de 4 à 6 millions de dollars. Au regard des arriérés qui sont à l'origine de la crise financière — plus de 2 milliards de dollars — cette somme paraît dérisoire. Il convient de souligner également que les mesures susmentionnées sont injustes à l'égard des Etats Membres qui s'acquittent en temps voulu de leurs contributions. Elles violent directement de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale, notamment pour ce qui est du principe de l'égalité de traitement des langues officielles. Par ailleurs, s'il est vrai que ces mesures se traduiront par des économies à court terme, du fait d'un contingentement des services de conférence, il y aura nécessairement une surutilisation de ces mêmes services par la suite car l'Assemblée devra être reconvoquée en 1994. En réalité, les mesures dites "d'économie" ne règlent pas les problèmes de fond et elles sont de surcroît injustes à l'égard des Etats Membres qui n'ont pas d'arriérés.

8. M. MICHALSKI (Etats-Unis d'Amérique) croit savoir que la limite fixée pour la distribution des documents, à savoir deux exemplaires, est annulée et que les missions pourront obtenir un nombre raisonnable d'exemplaires en fonction du nombre d'utilisateurs. Il s'en félicite car sa délégation craignait que la Commission ne soit gênée dans ses travaux par l'insuffisance de la documentation. Cela étant, l'intervenant se demande si les autres mesures "d'économie" sont toujours en vigueur. S'il y a effectivement une crise financière, pourquoi le Secrétaire général a-t-il décidé d'adopter des mesures qui compliquent la tâche des Etats Membres? On pourrait tout aussi bien limiter les dépenses superflues du Secrétariat, par exemple supprimer la majoration de plus de 40 % appliquée aux indemnités journalières de subsistance versées aux fonctionnaires de haut rang, ou encore réduire de façon générale les traitements des sous-secrétaires généraux et des secrétaires généraux adjoint. De l'avis de la délégation américaine, les mesures d'économie avaient un but implicite : souligner les difficultés financières et montrer du doigt quelques Etats Membres. A ce propos, elle souhaiterait que le Secrétariat lui dise combien de pays devraient se contenter de deux exemplaires si l'on retient comme critère les arriérés accumulés comme le représentant de la France l'a suggéré. Le nombre d'Etats Membres qui sont à jour dans le paiement de leurs contributions a augmenté considérablement au cours des dernières semaines. Mais la délégation américaine est convaincue que la proposition de la France n'est pas dirigée contre un pays particulier et qu'elle s'adresse à la majorité des Etats Membres.

9. M. FONTAINE-ORTIZ (Cuba) dit que, s'il a bien compris les propos de la Secrétaire générale adjointe, les mesures prises par le Secrétaire général vont être réexaminées. Il souhaiterait avoir une confirmation à cet égard et, d'autre part, quant à la nature des mesures en question. Elles semblent être liées à une situation financière précise, que l'on a appelée "crise financière". Faut-il en conclure qu'elles ont de ce fait un caractère provisoire? Mais des mesures d'économie ont déjà également été adoptées en 1985 et 1986, qui sont apparemment toujours en vigueur.

10. Mme WELLS (Secrétaire générale adjointe à la gestion et à l'administration), répondant aux points soulevés par plusieurs délégations, dit que, lorsque le Secrétaire général s'était adressé à la Cinquième Commission pour présenter les mesures d'économie en août dernier, il avait précisé que ces mesures étaient motivées par les difficultés financières de l'Organisation. Il était admis implicitement qu'elles seraient réexaminées si la situation s'améliorait. En ce qui concerne les mesures d'économie antérieures, une réponse sera fournie ultérieurement au représentant de Cuba. Enfin, pour ce qui est de la question soulevée par le représentant des Etats-Unis, la Secrétaire générale adjointe croit savoir que 13 Etats Membres étaient à jour dans le paiement de leurs contributions, il y a deux ou trois jours.

11. M. BOIN (France) dit que ce chiffre ne correspond pas à la question qui a été posée. Il s'agirait en l'occurrence des Etats Membres qui ont réussi à payer tout ce qu'ils doivent à l'Organisation. Il faut tenir compte également des appels de fonds récents qui sont en cours de traitement, notamment en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix. Au demeurant, les règlements financiers accordent des délais pour le versement des contributions : un délai de 30 jours pour les contributions au budget ordinaire et un délai supplémentaire de 10 mois environ avant d'arriver au concept d'arriérés, au sens juridique et financier. Si l'on retient le critère des arriérés, c'est cette définition qui devrait s'appliquer. L'année précédente, le représentant du Japon s'était ému de voir que son pays était cité parmi les débiteurs traditionnels. La délégation française exprime aujourd'hui la même émotion. Elle considère qu'il ne faut pas confondre les mauvais payeurs traditionnels et les Etats Membres qui n'ont pas d'arriérés mais qui sont redevables à l'Organisation de certaines sommes à la suite d'appels de fonds récents.

12. M. TAKASU (Contrôleur) signale qu'à la mi-septembre, une soixantaine de pays avaient acquitté leurs contributions au budget ordinaire.

ORGANISATION DES TRAVAUX (suite) (A/48/250 et Add.1; A/C.5/48/6; A/C.5/48/L.1)

13. Le PRESIDENT appelle l'attention sur le document A/C.5/48/6 qui contient la liste des questions renvoyées à la Cinquième Commission. Dans ce document, le Président de l'Assemblée générale attire l'attention sur les recommandations relatives à l'organisation de la session, figurant dans la section II du rapport du Bureau (A/48/250), ainsi que sur la recommandation concernant l'ordre du jour des grandes commissions figurant dans la section IV (par. 39) de ce rapport. En application de ces recommandations, le service des séances ne pourra être assuré que dans la limite des ressources en personnel disponibles dans le cadre des effectifs permanents. Les ressources en question ne permettent pas plus de 63 séances par semaine, dont 10 seront réservées pour le Conseil de sécurité et les 53 autres pour l'Assemblée générale. Il ne sera guère possible d'assurer le service des consultations officielles et des réunions des groupes de travail, des groupes régionaux ou des autres groupes d'Etats Membres. Il s'avère donc plus que jamais essentiel d'utiliser au mieux les services de conférence disponibles.

14. Le Président signale qu'une date limite obligatoire – le 1er décembre – a été fixée pour la présentation à la Cinquième Commission de tous les projets de résolution ayant des incidences financières. La Commission doit, comme pratique

(Le Président)

générale, envisager d'accepter sans débat les recommandations du CCQAB concernant les incidences financières des projets de résolution, jusqu'à concurrence d'un montant limite prescrit, à savoir 25 000 dollars pour un point donné.

15. Le Président recommande à toutes les délégations de se familiariser avec la section II du document A/48/250, ainsi qu'avec les dispositions de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, qui ont trait à la rationalisation des procédures et à l'organisation des travaux de l'Assemblée générale. S'agissant des méthodes de travail de la Commission, il propose de continuer à suivre les pratiques habituelles, à savoir : la liste des orateurs pour chacun des principaux points serait close au plus tard 48 heures après la présentation du point considéré; les interventions seraient entendues dans l'ordre dans lequel les délégations se seront inscrites; enfin, le Rapporteur sera autorisé à faire rapport directement à l'Assemblée générale sur toutes les questions dont l'examen a été achevé, à moins que, dans un cas particulier, la Commission décide d'inclure le résumé du débat dans son rapport.

16. Le Président propose à la Commission de procéder de cette manière.

17. Il en est ainsi décidé.

18. Abordant ensuite l'examen du programme de travail, le Président dit que celui-ci a été établi compte tenu d'un certain nombre de facteurs, tels que la disponibilité de la documentation. Il appelle l'attention sur la note du Secrétariat relative à l'état d'avancement de la documentation de la Cinquième Commission (A/C.5/48/L.1).

19. La Commission commencera ses travaux de fond le 20 octobre, un peu avant la fin de la session du Comité du programme et de la coordination (CPC), étant entendu que leurs séances ne se chevaucheront pas. A cette séance, elle entendra une déclaration de la Secrétaire générale adjointe à l'administration et à la gestion qui couvrira la plupart des points inscrits à son ordre du jour, en particulier l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation, le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995, l'amélioration de la situation financière et le barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation. Un débat général s'ensuivra, qui durera à peu près deux semaines. Il est entendu que la Commission pourra décider de revenir sur la question de l'amélioration de la situation financière en cas de besoin. Le 20 octobre également, le point 127 (Barème des quotes-parts) sera présenté à la Commission. Le débat sur cette question ne devra pas durer plus de deux semaines puisque l'essentiel du travail sera fait en séances officieuses.

20. En ce qui concerne le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995, compte tenu de la discussion que la Commission a eue sur ce point, le Bureau recommande à cette dernière de commencer à l'examiner le 15 novembre. Cet examen se poursuivra jusqu'à la fin de la session. Le Président sollicite la coopération de toutes les délégations pour éviter tout retard inutile. Il est clair que cela exigera un surcroît d'efforts à la fois de la part du Secrétariat, du CCQAB, du CPC et des délégations.

/...

(Le Président)

21. Pour ce qui concerne les questions liées au budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993, et qui ont été renvoyées à la quarante-huitième session, le Président propose que la Commission commence à les examiner au début de la semaine du 25 octobre. La Commission entamera l'examen du plan des conférences (point 126) le 29 octobre. Le débat général, qui ne devrait pas durer plus d'une semaine, commencera le 1er novembre.

22. Compte tenu de l'état de la documentation sur les points 128 (Régime commun des Nations Unies) et 129 (Régime des pensions des Nations Unies), la Commission ne sera en mesure de commencer l'examen de ces deux points que le 5 novembre. Le débat qui suivra ne devra pas durer plus de deux semaines.

23. La Commission entamera l'examen de la question relative aux aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (point 138) pendant la semaine du 15 novembre.

24. Le Président propose que la Commission procède aux nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et aux autres nominations (point 17) vers la fin de novembre. Entre-temps, il faudrait suggérer une date limite pour le dépôt des candidatures.

25. Enfin, le Président attire l'attention sur trois points que l'Assemblée générale pourrait avoir à renvoyer à la Commission sur la recommandation du Bureau : le financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria, la mission à mettre en place en Haïti et la mission d'observation qui sera déployée sur la frontière entre l'Ouganda et le Rwanda.

26. En conclusion, le Président dit que, si les mesures d'économie décrétées par le Secrétaire général ne sont pas levées dans les plus brefs délais, au moins en ce qui concerne la Cinquième Commission, il est exclu que ses travaux puissent aboutir à des résultats acceptables.

27. M. MICHALSKI (Etats-Unis d'Amérique) dit qu'il apprécie à leur juste valeur les efforts déployés par le Bureau pour faire face à une situation exceptionnelle, et sa délégation approuve, dans l'ensemble, les résultats auxquels il est parvenu. Cependant, tout en admettant qu'il faille fixer une date limite pour le dépôt des candidatures aux organes subsidiaires, l'intervenant espère que la date proposée pour les nominations elles-mêmes est purement indicative. D'autre part, le Président du Comité consultatif ayant dit la veille que le Comité ne pourrait pas présenter son rapport avant la fin de l'année, il sera difficile d'engager le débat budgétaire dès le 15 novembre. Le rapport du CCQAB est en effet un des documents les plus importants dont soit saisie la Commission, et il ne faudrait pas que le Comité soit poussé à l'établir trop à la hâte, car cela nuirait à sa qualité, à sa rigueur et à son exhaustivité.

28. Il ne faudrait pas non plus que la Commission se presse d'approuver le projet de budget-programme au point de ne pas pouvoir appliquer les dispositions de la résolution 41/213 : tout en reconnaissant à toute délégation le droit de demander qu'il soit procédé à un vote sur n'importe quel point de l'ordre du jour, la délégation américaine souhaiterait que la Commission puisse continuer à prendre ses décisions par consensus, notamment sur les questions budgétaires.

(M. Michalski, Etats-Unis)

Enfin, le manque de temps risque d'empêcher des délégations de faire des propositions sur la base du projet de budget-programme ou des recommandations du Comité consultatif. Aussi les Etats-Unis auraient-ils beaucoup de mal à accepter que le débat commence le 15 novembre, s'il n'était pas prévu que les délégations intéressées pourraient, entre-temps, se mettre d'accord sur un certain nombre de principes propres à garantir que la Commission puisse jouer pleinement son rôle.

29. M. STITT (Royaume-Uni), supposant que les mesures annoncées à la séance précédente resteront en vigueur jusqu'à la fin de la session, demande combien de séances avec services de conférence sont prévues pour la Commission et pour le Comité consultatif. D'autre part, vu le caractère déplorable de la situation qui ressort du document A/C.5/48/L.1 sur l'état d'avancement de la documentation, la délégation britannique voudrait savoir si les dates probables de publication indiquées sont celles où les documents doivent être distribués dans la langue de l'original ou dans toutes les langues - ce qui peut faire une différence de cinq à 10 jours. Elle se demande également si le Comité consultatif a été consulté sur la date de publication de ses rapports, certaines des dates indiquées paraissant plus optimistes que réalistes. Pour ne prendre qu'un exemple, la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe consultatif indépendant sur le financement de l'ONU est annoncée pour début octobre : abstraction faite de ce que le rapport en question - dont la portée est considérable - est dans le domaine public depuis huit ou neuf mois et que la note de couverture aurait pu être rédigée plus tôt, cela laisse très peu de temps au Comité pour élaborer et formuler ses recommandations avant la fin du même mois.

30. M. Stitt conclut que la Commission manque totalement d'éléments réalistes et fiables pouvant lui permettre de prendre des décisions quant à son programme de travail. Ne pouvant pas non plus attendre sa séance suivante - prévue trois semaines plus tard - pour le faire, elle devrait se réunir entre-temps et se décider en fonction d'éléments fournis par le Secrétaire général sur la question des mesures d'économie annoncées.

31. M. OSELLA (Argentine) demande si c'est par suite d'une erreur matérielle qu'il est indiqué dans le projet de calendrier que le point 17 sera abordé fin novembre ou début décembre, alors que le Bureau a décidé le matin-même que les nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et les autres nominations devraient avoir lieu la première semaine de novembre.

32. M. FONTAINE-ORTIZ (Cuba) espère qu'il ne s'agit pas d'une erreur, estimant que les élections doivent se dérouler le plus tard possible pour être les plus démocratiques possibles. Il appuie la recommandation du Bureau, telle qu'elle figure dans le document distribué.

33. Le calendrier proposé pour l'examen du projet de budget-programme est bon et il faudra que toutes les parties déploient les efforts nécessaires, compte tenu de la situation, pour que la Commission puisse s'y tenir. D'autre part, en ce qui concerne la très importante question qui a été posée au Président du Comité consultatif sur les travaux de la Commission, la délégation cubaine voudrait que la réponse soit formulée par le Comité lui-même, après concertation entre tous ses membres.

/...

34. M. BOIN (France) considère qu'il est impératif que la Commission puisse se consacrer exclusivement au budget à partir du 15 novembre - sans qu'il reste une multitude de points de l'ordre du jour encore en suspens : s'il est concevable de ne pas conclure avant la fin de la session le débat sur certains points d'une importance politique ou financière toute particulière, cette pratique ne saurait se justifier dans tous les cas. D'autre part, étant donné qu'il paraît hors de question que la Commission puisse traiter à fond toutes les questions qui figurent dans le tableau de son projet de calendrier, il pourrait être judicieux d'éliminer de son ordre du jour un certain nombre de questions qui ne sont pas vitales et dont elle pourrait, vu les circonstances, se dispenser de débattre. Dans un esprit de rationalisation, la Commission pourrait également éviter d'aborder des questions, fussent-elles aussi importantes que le financement des opérations de maintien de la paix, qui ont été abondamment traitées par ailleurs et qui peuvent l'être à nouveau lors d'une reprise de session.

35. Pour en venir à un point de détail de l'organisation des travaux, M. Boin note qu'il est prévu d'examiner le budget des services de conférence dès le 29 octobre alors que la réunion du Comité des conférences ne doit pas avoir lieu avant les 25 et 26 octobre, ce qui ne laisse pas assez de temps pour l'établissement et l'étude du rapport du Comité.

36. M. CHUINKAM (Cameroun) dit qu'il partage le point de vue du représentant de la France. Il ajoute que certaines questions qui ne sont pas urgentes, comme le point 17, pourraient avantageusement être reportées en décembre. D'autre part, sa délégation ne voit pas comment la Commission pourra engager le débat sur le projet de budget-programme sans avoir été saisie du rapport du Comité consultatif.

37. Mme ROTHEISER (Autriche) pense qu'il est bon que la Commission commence ses travaux le plus tôt possible et qu'elle devrait s'efforcer de les conclure sur un maximum de points avant de se consacrer plus ou moins exclusivement au débat budgétaire. Dans cet esprit, l'examen du point 120 pourrait être avancé à la semaine du 8 novembre, puisque tous les documents sur les états financiers seront disponibles à la fin d'octobre. Pour les mêmes raisons, il serait préférable de régler la question des nominations (point 17) le plus tôt possible, par exemple début novembre.

38. M. DANKWA (Ghana) demande si les pointillés, dans le tableau du calendrier indicatif des travaux de la Commission, représentent des périodes de consultations officieuses. Vu le caractère exceptionnel de la situation, il insiste sur la nécessité de s'imposer une grande discipline dans la conduite du débat général, qu'il ne faut pas laisser s'étaler sur quatre semaines : les délégations qui ne seront pas prêtes à intervenir à leur tour devraient y renoncer. Cela étant posé, le calendrier proposé est acceptable, à condition de le considérer comme indicatif et de se réserver une totale souplesse dans son application. Beaucoup dépendra des dates auxquelles le Comité consultatif parviendra effectivement à présenter ses rapports. On peut faire confiance à son efficacité et compter sur lui pour déployer, lui aussi, des efforts exceptionnels pour faire face à une situation anormale. Il faut espérer que ses rapports seront prêts à temps, sans quoi la Commission serait contrainte, à son corps défendant, de procéder aux débats sans le bénéfice de ses recommandations.

(M. Dankwa, Ghana)

39. La programmation du point 124 devra sans doute être révisée par le Bureau : il est en effet prévu d'engager le débat sur l'amélioration de la situation financière de l'Organisation la semaine du 18 au 22 octobre, alors que le rapport du CCQAB, dont le représentant du Royaume-Uni a déjà signalé le problème qu'il posait, n'est attendu que fin octobre. Il faudra également lever la confusion sur le point 17 introduite par certaines des interventions précédentes. A ces réserves près, le Ghana appuie la recommandation du Bureau.

40. M. CLAVIJO (Colombie) rappelle qu'il ne s'agit que d'un programme de travail provisoire, qui pourra être révisé plusieurs fois au cours de la session. Il conviendrait de commencer les débats par les quatre points mentionnés par le Président pour la première semaine, d'avancer l'examen du point 120, ainsi que l'a suggéré la représentante de l'Autriche, et de faire de même pour les points 12 et 17, de façon à ce que la Commission puisse ensuite se consacrer le plus tôt possible à l'examen du projet de budget-programme. La délégation colombienne se demande à ce propos si, compte tenu de l'urgence de la situation, le CCQAB ne pourrait pas accélérer ses travaux.

41. M. BIDNYI (Fédération de Russie) souligne aussi le caractère provisoire du programme de travail et dit qu'un grand nombre de points devront être éclaircis avant que l'examen du projet de budget-programme puisse commencer. La Commission doit avoir une idée précise des objectifs qu'elle souhaite atteindre et du volume de travail qui l'attend. L'intervenant demande sur quel nombre de séances officielles et officieuses la Commission et le CCQAB pourront compter. Il serait intéressant de savoir quelle était la situation à cet égard en 1991, précédente année budgétaire, pour pouvoir prendre une décision réaliste. S'agissant de l'examen du point 17, on pourrait soit ne pas fixer de date, soit, comme à la quarante-septième session, procéder dans l'immédiat à certaines nominations et reporter les autres à la fin de la session. Il convient, en tout état de cause, de placer au début les questions dont l'examen sera rapide et de faire preuve de souplesse.

42. M. SPAANS (Pays-Bas) pense que la Commission ne devrait pas consacrer trop de temps au programme de travail. Sa délégation peut accepter de commencer les débats sur le projet de budget-programme le 15 novembre et espère que la Commission pourra prendre une décision à ce sujet à la séance en cours. Il rappelle que la Commission a toujours adopté son programme de travail en sachant que des modifications ultérieures seraient possibles. A propos du nombre de séances consacrées à l'examen du projet de budget-programme, l'intervenant ne voit pas l'intérêt de faire une comparaison avec la situation lors de la quarante-sixième session; il s'agit d'une approche trop bureaucratique. Il convient néanmoins qu'il faut limiter la durée des débats et rappelle que les séances doivent commencer à l'heure. Il partage l'avis de la délégation autrichienne, selon laquelle l'examen du point 120 pourrait être avancé et suggère de reporter celui des points 125, 126, 128, 129 et 163 à décembre ou au premier trimestre de 1994. S'agissant du point 17, M. Spaans estime qu'il faut régler cette question le plus tôt possible afin que les nouveaux membres puissent participer sans retard aux travaux de la Commission.

43. M. ONWUALIA (Nigéria) n'a pas d'objection à la plupart des dates fixées dans le programme de travail proposé. Toutefois, sa délégation étant réduite, il constate avec inquiétude que les travaux de la Commission et du CPC se

/...

(M. Onwualia, Nigéria)

chevaucheront du 20 au 24 octobre. Il estime par ailleurs qu'il serait difficile d'examiner le projet de budget-programme sans connaître l'avis du CCQAB et demande s'il est vrai que le rapport du Comité consultatif ne sera pas prêt avant la fin de l'année et si celui du CPC paraîtra à la date prévue. L'intervenant estime par ailleurs qu'il conviendrait de procéder aux nominations aux sièges vacants avant de commencer l'examen du projet de budget-programme.

44. Mme EMERSON (Portugal) estime que si chacun fait un effort, les difficultés exceptionnelles auxquelles la Commission est confrontée à la session en cours devraient pouvoir être surmontées. Elle appelle à ce propos les délégations à faire preuve de ponctualité. Mme Emerson approuve la date du 15 novembre pour le début de l'examen du projet de budget-programme et souhaite que les nominations aient lieu le plus rapidement possible.

45. Mme ICHIKAWA (Japon) dit que sa délégation souhaiterait, comme celle de l'Autriche, que l'examen des rapports financiers (point 120) soit légèrement avancé. Elle propose en outre d'examiner ce point, le plus tôt possible en octobre, en conjonction avec les points 121 (Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies) et 124 (Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies), soulignant la corrélation entre les trois questions, et d'aborder le point 127 (Barème des quotes-parts) une ou deux semaines plus tard. En ce qui concerne le point 138 (Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies), la majeure partie du travail devrait être effectuée dans le cadre de la reprise de la session, certains aspects devant toutefois être traités à la session en cours, du fait qu'ils sont étroitement liés au point 124. L'intervenante souligne à ce sujet l'importance du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix et souhaite que la documentation y relative soit soumise le plus tôt possible. S'agissant du rapport Volcker/Ogata sur le financement de l'ONU qui sera soumis au titre du point 124, vu l'importance des recommandations qu'il contient, il serait souhaitable qu'il paraisse sans retard. Quant à la date d'examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995, la délégation japonaise peut accepter, à ce stade, la date du 15 novembre proposée par le Bureau pour le début du débat général. Elle souligne l'importance des travaux du CPC qui devront être effectués en octobre et demande au Secrétariat de faire tout son possible pour que la documentation requise soit soumise en temps voulu.

46. M. ZAHID (Maroc) souligne que le programme de travail proposé est réaliste et que la Commission devrait l'adopter à titre indicatif, sous réserve de modifications en fonction de la publication des documents requis. Le Bureau pourrait toutefois examiner certains ajustements, comme par exemple le report de l'examen du rapport du Comité des conférences prévu pour la fin d'octobre, car il est peu probable que la documentation nécessaire soit disponible en temps voulu.

47. L'intervenant demande par ailleurs pourquoi aucune date n'a été proposée pour l'examen du financement de la MONUIK, de l'ONUSAL, de l'ONUSOM et de deux autres opérations de maintien de la paix et pourquoi il faudrait consacrer au point 121 plus de temps qu'à l'examen du projet de budget-programme et pourquoi consacrer autant de temps à l'examen du point 124.

(M. Zahid, Maroc)

48. M. Zahid souhaiterait que la date proposée pour l'examen du projet de budget-programme soit avancée et demande à cette fin un effort supplémentaire au Secrétariat pour qu'il assure en temps voulu la publication des documents pertinents. Il estime par ailleurs que la Commission devrait envisager d'examiner certains chapitres du budget, même s'il ne bénéficie pas de l'avis du CCQAB; la situation est en effet exceptionnelle et exige des solutions novatrices et souples. Il propose par ailleurs d'inviter le Comité consultatif et le CPC à tenir une réunion conjointe sur l'examen des différents chapitres du projet de budget-programme et à présenter un rapport commun à ce sujet.

49. L'intervenant exhorte toutes les délégations à faire preuve de coopération pour garantir le succès des travaux de la Commission.

50. M. TAKASU (Contrôleur), se référant aux diverses questions posées concernant les séances de la Commission, rappelle qu'elle avait tenu au total lors de la précédente année budgétaire, deux ans auparavant, 123 séances, dont 37 consacrées aux questions budgétaires; en 1992, elle a tenu 130 séances, dont un nombre plus important de séances officieuses par rapport à 1991. Pour la session en cours, 85 sessions sont prévues au total, cette réduction s'expliquant par les mesures d'économie décrétées. Ce chiffre pourrait toutefois être révisé en hausse en cas de besoin.

51. M. ACAKPO-SATCHIVI (Secrétaire de la Commission), se référant à la question posée par la délégation française au sujet du plan des conférences, dit que le Bureau a proposé que le débat sur le rapport du Comité des conférences commence le 1er novembre 1993.

52. Au sujet des questions posées par la délégation marocaine concernant le financement de diverses opérations de maintien de la paix, le Secrétaire dit qu'aucune date n'a été mentionnée car l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général d'établir des rapports pour la fin de janvier 1994. S'agissant de la demande formulée par la délégation autrichienne concernant l'avancement de l'examen du point 120, le Secrétaire n'y voit pas d'objection car les rapports financiers sont toujours les premiers à être examinés. En ce qui concerne les chevauchements mentionnés par la délégation nigérienne entre les travaux du CPC et ceux de la Commission, il dit que le Bureau a recommandé que celle-ci commence ses travaux de fond la semaine du 18 octobre et qu'il n'y aura pas de chevauchement entre les travaux de ces deux organes, car la Commission décalera ses travaux en conséquence.

53. M. STITT (Royaume-Uni) dit que sa délégation a certes conscience des contraintes imposées par la situation. Le CCQAB ne dispose, par exemple, pour les trois semaines suivant le 18 octobre de services que pour cinq séances par semaine en moyenne; c'est-à-dire qu'il ne pourra travailler que la moitié du temps. La Commission, quant à elle, ne disposera de services, pour plusieurs des semaines décisives de novembre, que pour quatre, cinq ou six séances.

54. La Commission peut choisir d'achever ses travaux sur le projet de budget-programme d'ici la fin de la semaine du 13 au 17 décembre mais l'adoption des projets de résolution exigerait au moins trois jours supplémentaires. Dans ce cas, elle devra accepter les conséquences de sa décision, à savoir qu'une fois qu'elle aura commencé l'examen du projet de budget-programme, elle ne

(M. Stitt, Royaume-Uni)

pourra examiner d'autres questions. La délégation britannique réserve sa position sur la question de savoir si, en examinant le projet de budget-programme sans bénéficiaire de l'avis du CCQAB, la Commission ne viole pas certaines réglementations. Si la Commission décide de suivre cette voie, elle devra établir quels sont les points de l'ordre du jour dont l'examen devra être achevé avant le 15 novembre et organiser ses travaux en conséquence. Quant à la question des nominations, elle devrait être examinée dès que possible; il ne faut pas attendre la deuxième moitié de la session. Le Bureau pourrait en outre envisager de fixer une date pour la présentation des candidatures.

55. M. MICHALSKI (Etats-Unis d'Amérique) fait observer que, dans le document A/C.5/48/L.1, il n'est pas fait mention d'un rapport demandé sur la procédure régissant la nomination des représentants spéciaux du Secrétaire général; cette question sera-t-elle examinée dans le cadre de l'examen du projet de budget-programme ou du point 121? Quand le Secrétariat envisage-t-il de publier ce rapport?

56. S'agissant de la question des nominations, la délégation américaine n'est pas inflexible quant à la date de son examen, mais elle estime qu'il faudrait fixer une date limite pour la présentation des candidatures. En ce qui concerne le projet de budget-programme, d'aucuns ont proposé de commencer son examen sans que la Commission dispose du rapport du Comité consultatif; mais une telle procédure susciterait certaines préoccupations, comme il a été indiqué à juste titre, au sujet de la violation éventuelle de la Charte ou du règlement financier. L'intervenant dit que sa délégation ne pourrait accepter que le milieu de novembre pour aborder l'examen de cette question. Il a par ailleurs été proposé que la Commission consacre la deuxième moitié de la session en cours à l'examen du projet de budget-programme à l'exclusion de toute autre question; il s'agit là d'une suggestion difficile à accepter car la Commission abandonnerait ainsi l'examen d'autres questions importantes de son ordre du jour, comme par exemple le financement des opérations de maintien de la paix.

57. L'intervenant affirme que sa délégation ne peut souscrire au programme de travail provisoire soumis à la Commission, qui doit être examiné de manière beaucoup plus approfondie.

58. M. ZAHID (Maroc) souligne qu'aucune disposition de la Charte ne s'oppose aux diverses propositions formulées dans le but de faciliter les travaux de la Commission, ni à l'organisation de réunions communes, afin de gagner du temps. Même si elle ne dispose pas de l'avis du CCQAB, la Commission doit néanmoins examiner les différents chapitres du projet du budget-programme.

59. Le PRESIDENT, récapitulant les débats, souligne l'utilité des échanges qui ont permis de clarifier la situation. La Commission est, de toute évidence, confrontée à de nombreuses difficultés, concernant notamment la publication en temps voulu des documents relatifs à chaque point de l'ordre du jour, élément clef pour établir le calendrier des travaux et les réunions du CPC dont la date contraint la Commission à retarder ses travaux afin d'éviter des chevauchements.

60. Le Président rappelle que le programme de travail soumis à la Commission n'a qu'un caractère indicatif en raison des nombreuses incertitudes et contraintes concernant ses travaux et que le Bureau s'est efforcé d'identifier

(Le Président)

les questions dont la Commission pourrait, en toute probabilité, commencer rapidement l'examen.

61. M. RAE (Inde) demande pourquoi le point concernant les questions relatives au personnel ne figure pas dans le programme de travail.

62. M. ACAKPO-SATCHIVI (Secrétaire de la Commission) rappelle qu'à la fin de sa quarante-sixième session, l'Assemblée générale a adopté une résolution sur la biennialisation du programme de travail de la Commission (46/220) et que la question mentionnée ne figure pas à l'ordre du jour de la session en cours.

La séance est levée à 18 h 25.